Nations Unies S/2017/1096



Distr. générale
22 décembre 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 20 décembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, je vous fais suivre une lettre datée du 14 décembre 2017 émanant du Président du Groupe de travail du Conseil sur le sort des enfants en temps de conflit armé créé par la résolution 1612 (2005), qui fait suite aux conclusions (S/AC.51/2017/5) adoptées par le Groupe le 15 novembre 2017 (voir annexe).

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Koro **Bessho**

17-23167 (F) 261217 271217



Annexe

Lettre datée du 14 décembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé

À sa 67[e] séance, le 3 août 2017, le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé a examiné le premier rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé au Nigéria (S/2017/304), qui porte sur la période allant de janvier 2013 à décembre 2016. À sa 68[e] séance, le 15 novembre 2017, il a adopté ses conclusions sur le sort des enfants touchés par le conflit armé au Nigéria (S/AC.51/2017/5).

Comme suite aux recommandations formulées par le Groupe de travail, sous réserve et en application des dispositions du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1612 (2005), 1882 (2009), 1998 (2011), 2068 (2012), 2143 (2014) et 2255 (2015), je suis chargé, en ma qualité de Président du Groupe de travail :

a) De vous inviter à faire le nécessaire pour que l'équipe spéciale de surveillance et d'information des Nations Unies intensifie ses activités ;

b) De vous prier de faire en sorte que l'équipe spéciale de surveillance et d'information poursuive ses travaux et activités de sensibilisation en vue de la libération et de la réinsertion des enfants associés aux groupes et forces armés, et de poursuivre le dialogue engagé avec la Force civile mixte en vue de l'élaboration et de la signature d'un plan d'action visant à faire cesser et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants.

Le Président du Groupe de travail
du Conseil de sécuritésur le sort
des enfants en temps de conflit armé
(*Signé*) Olof **Skoog**